



Tél. 03 28 43 60 57

09 60 46 27 50

Fax : 09 70 62 52 70

Mail : mairie.thiennes@wanadoo.fr

**ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**

Nous, Maire de la Commune de THIENNES,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R26 et suivants,

Vu les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3, L 131-4, L 131-5, du Code des Communes,

Considérant que la circulation des véhicules serait de nature à compromettre la sécurité rue de l'Eglise devant le Monument aux morts et sur la Place, et ce, le **Judi 08 mai 2025** de 8 h 00 à 13 h 00, en raison de l'organisation de la Commémoration des 80 ans de l'Armistice,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La circulation de tous véhicules sera interdite rue de l'Eglise, sur la Place et rue de Tannay jusqu'à la voie ferrée, et ce, le **Judi 08 mai 2025 de 8 h 00 à 13 h 00**.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue de la Mairie, rue de la Gare, chemin latéral et rue de Tannay.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés afin de permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck.
- La caserne des pompiers d'Aire-sur-la-Lys.
- Les riverains de la rue de l'Eglise et de la Place.

Fait à Thiennes, le 23 avril 2025



G. LEROY